



Appel d'offres n° ET025-222108/A

Aménagement portuaire à Arctic Bay (Nunavut) – Conférence des soumissionnaires

Compte rendu de la réunion

Le 24 mars 2022

Heure : De 10 h à 11 h 10 (HAC)

Lieu : Microsoft Teams

Participants : Société

Dan McRuer agent de négociation des contrats de Services publics et
Approvisionnement Canada (SPAC)

Kenton Thiessen gestionnaire de projet, SPAC

Harald Kullmann Advisian-Ikpiaryuk

Ministère des Pêches et des Océans (MPO) Adele Butcher, Eleanor McEwan, Steven Kolt,
Chris McDermid

Entrepreneurs et fournisseurs inscrits :

Nom de l'entreprise :
Tower Arctic Ltd.
EBC Inc.
Dexter Construction Company Ltd.
Greenfield Construction and Mining Services
Pilitak Enterprises Ltd.
Luxton Construction
Le Groupe Océan inc.

1. Kenton Thiessen prononce le mot d'ouverture et explique le format de l'exposé.
2. Il souhaite la bienvenue aux participants, il présente les différents présentateurs et fait la déclaration de reconnaissance des terres ancestrales.
3. Kenton Thiessen précise que l'exposé vise à présenter les documents de l'appel d'offres, le Plan des avantages pour les Inuits et les documents de conception émis pour appel d'offres. Dans le cadre de l'exposé, on ne présentera pas de nouveaux éléments, mais on mettra en évidence les clauses et les détails clés, et on encouragera un dialogue ouvert sur le matériel. Pour la description complète et le contenu du matériel présenté, référez-vous aux documents d'appel d'offres affichés



sur Achatsetventes. Kenton indique que l'équipe du projet tentera de répondre aux questions dans le cadre de l'exposé. Si c'est impossible d'y répondre aujourd'hui, l'équipe les prendra en note et y répondra dans le cadre d'une modification à l'appel d'offres. Kenton souligne que l'exposé contient des informations liées aux documents d'appel d'offres, mais qu'aucune partie de l'exposé n'est destinée à s'ajouter aux documents affichés ou à entrer en conflit avec eux. Si des divergences ou des conflits sont constatés, les participants sont invités à les lui communiquer.

4. Dan McRuer offre un aperçu du document d'appel d'offres (consultez les diapositives ci-jointes pour de plus amples renseignements).
5. Kenton Thiessen offre un aperçu du document d'appel d'offres, notamment le Plan des avantages pour les Inuits (consultez les diapositives ci-jointes pour de plus amples renseignements).
6. Harald Kullmann offre un aperçu du projet et du cahier des charges (se reporter aux diapositives ci-jointes pour de plus amples renseignements).
7. Harald fait remarquer qu'il y a un entrepreneur local à Arctic Bay qui possède de l'équipement de construction.
8. Kenton Thiessen fait remarquer que l'exposé et le compte rendu de la réunion seront diffusés sous forme de modification à l'appel d'offres (en anglais et en français).
9. On accorde ensuite du temps pour les questions et une discussion. Aucun nouveau sujet de discussion n'est soulevé.

Conférence des soumissionnaires



Aménagement du port de Arctic Bay

Numéro de l'invitation :
ET025-222108

L'invitation prend fin :
Le 19 avril 2022

1

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada



Serving
GOVERNMENT,
serving
CANADIANS.

Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Développement du port de Arctic Bay – Conférence des soumissionnaires – Le 24 mars 2022

Dan McRuer, autorité contractante/Services publics et approvisionnements Canada

Kenton Thiessen, ing., gestionnaire de projet, Services publics et Approvisionnement Canada

Adele Butcher, ing., ingénieur régional, Pêches et Océans Canada, Direction des ports pour petits bateaux

Harald Kullmann, ing., Consultant, Advisian-Ikpiaryuk

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

Autorité contractante :

Dan McRuer

dan.mcruer@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'invitation prend fin le :

Mardi 19 avril 2022 à 14 h (HAC)



Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)...

- Invitation à soumissionner pour le Plan des avantages pour les Inuits (PAI).
- La soumission avec la note combinée la plus haute pour l'engagement du Plan des avantages pour les Inuits (PAI) et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat. Voir l'appendice 6 – Formulaire de qualifications [IP08].
- Ce marché est assujéti à l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada (l'Accord du Nunavut) [IP02].
- Ce besoin est réservé aux entreprises inuites figurant dans le Répertoire des entreprises inuites (REI).
- En présentant une soumission, le soumissionnaire certifie qu'il figure ou figurera dans le REI avant l'attribution du contrat.
- Le Canada confirmera si un soumissionnaire est bien une entreprise inuite en effectuant une recherche dans le REI avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire n'y figure pas, le Canada lui donnera 5 jours pour procéder à son inscription.
- Si le soumissionnaire n'effectue pas son inscription en tant qu'entreprise inuite figurant dans le REI dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et sera rejetée.

4

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada 

Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)...

- Méthode de sélection –La soumission avec la note combinée la plus haute pour l'engagement du Plan des avantages pour les Inuits (PAI) et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat. Voir l'appendice 6 – Formulaire de qualifications.
- Les demandes de renseignements doivent être adressées seulement à l'autorité contractante et reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation. [IP03]
- Les soumissions peuvent être soumises sur papier ou par Connexion postal. [IP07]

5

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada 

Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)...

- Compte tenu de la pandémie de COVID-19, et dans le but de favoriser l'éloignement physique, l'Unité de réception des soumissions à Winnipeg demeurera ouverte, mais ses ressources en personnel et ses heures d'ouverture seront limitées : **Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h à 11 h, et mardi, de 9 h à 14 h (heure locale)**. Veuillez surveiller attentivement le site achatsetventes.gc.ca, car il se peut que les dates de clôture des soumissions doivent être changées.



Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)...

- Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le **1-418-566-6167**. [IP05]
- Garantie de soumission – Le cautionnement de soumission doit être un imprimé original signé et scellé ou un cautionnement numérique électronique original (cautionnement électronique). Une copie numérisée d'un cautionnement ne constitue pas un cautionnement numérique. [IP06]



Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)...

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) [pg 15]
 - La période de validité de la soumission est de 45 jours.
 - L'entrepreneur doit exécuter et mener à terme les travaux dans les 178 semaines suivant la date de l'avis d'acceptation de l'offre.
- Appendice 1 – Formulaire de prix combinés [pgs 16 à 18]
 - Tableau des prix unitaires



Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)...

- Appendice 2 – Dispositions relatives à l'intégrité - Liste des noms [pg 19]
- Appendice 3 – Liste des sous-traitants et fournisseurs [pg 20] Il convient de soumettre le tableau rempli.
- Appendice 4 – Attestation relative aux exigences de vaccination contre la COVID-19 [pg 21]
- Appendice 5 – Attestation volontaire à l'appui du recours aux apprentis [pgs 22 à 23]
- Appendice 6 – Formulaire de qualifications [pg 24]
- Appendice 7 – Accord du Nunavut relatif au Plan des avantages pour les Inuits (PAI) [pgs 25 à 44]



... Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Annexe A – Certificat d'assurance [pgs 45 à 46]
 - Responsabilité civile commerciale
 - Assurance des chantiers/risques d'installation
 - Responsabilité en matière de pollution
 - Responsabilité en matière maritime
- Annexe B – Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats [pg 47]



... Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Les entreprises qui souhaitent présenter des offres pour ce projet devraient se procurer les documents d'appel d'offres auprès du service SEAOG sur <http://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres>, un site Web du gouvernement du Canada. Les entreprises qui obtiennent des documents provenant d'autres sources que le site officiel risquent de ne pas recevoir les documents en entier.



... Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

- Liste des fournisseurs intéressés
 - Les entrepreneurs généraux, les sous-traitants et les fournisseurs sont invités à s'identifier pour cette invitation à soumissionner en utilisant le lien sur la page des avis d'appel d'offres d'Achatsetventes.gc.ca.
 - L'autorité contractante peut envoyer le lien par courriel aux entreprises qui ont de la difficulté à le trouver.

The screenshot shows the Achatsetventes.gc.ca website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Pour les entreprises', 'Pour le gouvernement', 'Biens et services', 'Applications', and 'Données sur l'approvisionnement'. Below this, a search bar is visible. The main content area features a yellow banner with the text: 'Nouveauté! AchatsCanada est ici! Fournisseurs inscrivez-vous aujourd'hui! Inscrivez-vous maintenant pour vous assurer de faire la transition vers le nouveau service d'approvisionnement du gouvernement du Canada. Cliquez ici pour commencer.' Below the banner, the title of the notice is 'Aménagement portuaire à Arctic Bay (Nunavut) (ET025-222108/A)'. The notice is categorized as 'Appels d'offres - Avis de projet de marchés (APM)'. The status is 'Actif' and it is set to close in '4 semaines 1 jour'. The dates are: Date de publication: 2022/03/04, Date de modification: Aucune, Date de fermeture: 2022/04/19 14:00 Heures avancées du Centre (HAC). The details section includes NIBS (5133C - Voies de navigation, ports, barrages et autres adductions d'eau), Région de livraison (Nunavut), Entité de l'utilisateur final (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), and Entité responsable des achats (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada). The description mentions a request for proposals for a port development project in Arctic Bay, Nunavut, with a deadline of April 19, 2022.

12

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

... Aperçu de l'invitation à soumissionner (IS)

IG13 (2020-05-28) Numéro d'entreprise - approvisionnement

Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'un contrat. Les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#).

Veillez communiquer avec l'autorité contractante pour toute question sur la manière de s'inscrire.



Représentant ministériel :

Kenton Thiessen

L'invitation prend fin :

Mardi 19 avril 2022 à 14 h (HAC)



FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- **SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**
 - La soumission ne peut être retirée pour une période de **45 jours** suivant la date de clôture de l'invitation.
- **SA06 DURÉE DES TRAVAUX**
 - L'entrepreneur doit exécuter et mener à terme les travaux dans les **178 semaines** suivant la date de l'avis d'acceptation de l'offre.



APPENDICE 1 – TABLEAU DE PRIX COMBINÉS

- **Montant forfaitaire :**
 - Les travaux compris dans le prix forfaitaire correspondent à tous les travaux non inclus dans le tableau des prix unitaires.
- **Tableau des prix unitaires :**
 - Le tableau des prix unitaires regroupe les travaux auxquels s’applique une entente à prix unitaire. Le prix unitaire n’inclut pas les prix applicables aux travaux exclus par l’article concerné.
 - Allocation en espèces pour la QEC – Coûts directs pour la QEC
- **Montant total de l’offre = Montant forfaitaire + Montant total étendu (prix unitaires)**

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l’exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s’applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxe(s) applicables	
---	--

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	31 05 16 31 23 23	Brise-lames – Remblai de type 1	m ³	74985		
2	31 05 16 31 23 23 35 42 35	Brise-lames – Pierre de carapace de type 1	m ³	17220		
	31 05 16					
40	05 50 00 35 24 35	Flotteurs – Culée	ch.	5		
41	01 11 00	Allocation pour la QEC	ch.	1	250 000,00 \$	250 000,00 \$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicable(s)	
---	--

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

APPENDICE 4 – ATTESTATION RELATIVE AUX EXIGENCES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

- Tous les membres du personnel qui accèdent aux lieux de travail du gouvernement fédéral où ils peuvent être en contact avec les fonctionnaires seront :
 - entièrement vaccinés contre la COVID-19;
 - à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci; ou
 - partiellement vaccinés contre la COVID-19 pour une période allant jusqu'à 10 semaines à partir de la date où ils ont reçu la première dose et qui font l'objet de mesures temporaires qui ont été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par le gouvernement du Canada, période après laquelle le personnel des fournisseurs satisfera aux conditions (a) ou (b) ou alors ne pourra plus avoir accès aux lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires dans le cadre de ce contrat;
- jusqu'à ce que le Canada indique que l'exigence de vaccination obligatoire de la politique de vaccination obligatoire relative au personnel des fournisseurs n'est plus en vigueur.



APPENDICE 6 – FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

- La sélection sera fondée sur la note combinée la plus élevée pour le PAI et pour le prix dans une offre recevable. Une proportion de **30 %** de la note sera accordée au PAI et de **70 %** au prix.

	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Évaluation de l'engagement du PAI				
Emplacement dans la région du Nunavut	10/10 x 5 = 5.0	10/10 x 5 = 5.0	10/10 x 5 = 5.0	
Emploi des Inuits	26/40 x 10 = 6.50	28/40 x 10 = 7.0	31/40 x 10 = 7.75	
Propriété Inuite	22/40 x 5 = 2.75	20/40 x 5 = 2.5	30/40 x 5 = 3.75	
La formation des Inuits (heures engagement)	1.65/5 x 5 = 1.65	2.9/5 x 5 = 2.9	5/5 x 5 = 5.0	
La formation des Inuits (engagement financier)	1.65/5 x 5 = 1.65	2.9/5 x 5 = 2.9	5/5 x 5 = 5.0	
Engagement du PAI total score	17.55/30	20.30/30	26.50/30	
Prix évalué de la soumission				
	55 000,00 \$	\$50 000,00 \$	\$45 000,00 \$	
Calculs	IBP Commitment Score	17.55	20.30	26.50
	Note pour le prix	45/55 x 70 = 57.27	45/50 x 70 = 63.00	45/45 x 70 = 70.00
Note combinée	74.82	83.30	96.50	
Classement final	3 ^e	2 ^e	1 ^{er}	



APPENDICE 7 – PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS (PAI)

- Le soumissionnaire doit fournir un plan écrit des engagements, des mesures et des procédures qu'ils proposent pour respecter les engagements en ce qui concerne la main-d'œuvre inuite, la formation des Inuits et les sous-traitants et fournisseurs inuits.
- **LES SOUMISSIONNAIRES NE POURRONT RECEVOIR DES POINTS QUE POUR LES ENGAGEMENTS DÉMONTRÉS.** Les soumissionnaires doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en considération.
- Des exemples de ce qu'un soumissionnaire peut fournir pour démontrer ses engagements sont inclus dans la partie A (liste non exhaustive).
- Définitions de travailleur et d'entreprise du REI inuits admissibles – incluses dans la partie A



APPENDICE 7 – CRITÈRES DU PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS – PARTIE A

CRITÈRES D'AVANTAGES POUR LE NUNAVUT (CAN)		
1.1	<p>EMPLACEMENT DE L'ENTREPRISE AU NUNAVUT : le soumissionnaire doit démontrer que son entreprise ou ses sous-traitants qui réalisent les travaux dans le cadre du marché public possèdent des sièges sociaux, des bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel au Nunavut.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sièges sociaux (3 points) 2. Bureaux administratifs avec personnel (4 points) 3. Autres installations avec personnel (3 points) <p>Ce critère vaut 5 % des points disponibles pour l'évaluation de l'offre.</p> <p>Des déduction de retenue peuvent s'appliquer à ce critère.</p>	/10

20

www.pspc-spac.gc.ca



APPENDICE 7 – CRITÈRES DU PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS – PARTIE A

CRITÈRES D'AVANTAGES POUR LES INUITS (CAI)	
1.2	<p>MAIN-D'ŒUVRE</p> <p>Emploi de main-d'œuvre inuite sur place pour exécuter les travaux du marché.</p> <p>Les soumissionnaires seront évalués sur leur engagement ferme à employer sur place des Inuits du Nunavut, définis à l'annexe E, pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous se rapportent directement aux heures travaillées sur place, peu importe qu'il s'agisse de celles du personnel de l'entrepreneur principal ou de celui des sous-traitants.</p> <p>Les pourcentages doivent être appuyés par une liste de postes particuliers, les catégories, le pourcentage global de main-d'œuvre, les heures de travail et le total des heures du projet attribuées à des Inuits sur place. L'emploi d'Inuits sur place sera confirmé pendant les travaux d'après la documentation à l'appui fournie par l'entrepreneur et le représentant du Ministère, le cas échéant.</p> <p>Pour être admissible, le travailleur inuit doit respecter les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. travailler sur place pour exécuter des services liés au projet pour le compte d'un entrepreneur, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur qui a un contrat avec TPSGC pour effectuer des travaux liés au projet; 2. figurer sur la liste d'inscription des Inuits. <p>De 0 à 100 % du total des heures de travail = de 0 à 40 points. Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles. ___ % (engagement pour la main-d'œuvre) x total des points disponibles</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>Exemple :</i> Le soumissionnaire garantit que 65 % des heures de travail seront accomplies par des Inuits = 65 % du total des points (40) 65 % x 40 = 26 points</p> </div>
	/40
	<p>REMARQUE :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer comment il compte respecter le pourcentage de main-d'œuvre inuite. Simplement indiquer un engagement en pourcentage n'est pas suffisant pour obtenir les points.</p> <p>L'emploi des Inuits admissibles les engagements ne doivent pas inclure les engagements déjà inclus dans la formation des Inuits admissibles les engagements ou les engagements de la propriété des Inuits.</p> <p>Ce critère compte pour 10 % de la cote combinée de points disponibles, tel que décrit à l'annexe 6.</p> <p>PAI retenue conditions s'appliqueront à ce critère.</p>



APPENDICE 7 – CRITÈRES DU PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS – PARTIE A

1.3	<p>PROPRIÉTÉ INUITE (ENTREPRENEUR, FOURNISSEUR OU SOUS-TRAITANT)</p> <p>Recours à des entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs inuits pour exécuter le contrat.</p> <p>Les soumissionnaires seront évalués en fonction de leur engagement ferme à employer des entreprises inuites pour l'exécution des services ou à acheter des fournitures et de l'équipement auprès d'entreprises inuites. Remarque : si l'entrepreneur principal est une entreprise inuite, la valeur totale des contrats conclus avec des entreprises inuites doit également comprendre la part de l'entrepreneur.</p> <p>L'entrepreneur, le sous-traitant ou le fournisseur inuit doit respecter les critères suivants :</p> <p>« Entreprise inuite » s'entend d'une entreprise dont le nom figure dans le répertoire des entreprises inuites (REI) le plus récent, créé conformément aux exigences de l'article 24.7.1 de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir leur engagement à faire appel à des sous-traitants inuits conformément à ce qui suit :</p> <p>Valeur des marchés avec des Inuits (entrepreneur, sous-traitant ou fournisseur) : _____ \$ (a) + Valeur des marchés avec des non-Inuits (entrepreneur, sous-traitant ou fournisseur) : _____ \$ (b) =</p> <p>Valeur estimative du IFR et non-IFR (entrepreneur principal ou de sous-traitant ou fournisseur) : _____ \$ (c)</p> <p>(a) / (c) = Engagement envers la propriété inuite (%) (d)</p> <p>Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.</p> <p>(d) x ____ (points disponibles) = points accordés</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><i>Exemple :</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Valeur des marchés avec des Inuits</td> <td style="padding: 2px; text-align: right;">55 000 \$ (a)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Valeur des marchés avec des non-Inuits</td> <td style="padding: 2px; text-align: right;">45 000 \$ (b)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Valeur estimative du contrat</td> <td style="padding: 2px; text-align: right;">100 000 \$ (c)</td> </tr> </table> <p style="padding: 2px;">55 000 \$ / 100 000 \$ = .55 % 55 % x 40 = 22 points accordés</p> </div> <p>Remarque : L'AC doit modifier l'exemple pour l'adapter à son besoin, c'est-à-dire changer le nombre de points disponibles et les points accordés, selon le cas.</p> <p>Les engagements de la propriété des Inuits ne doit pas inclure les engagements déjà inclus dans la formation des Inuits admissibles engagements ou l'emploi des Inuits admissibles engagements.</p> <p>Ce critère est une valeur de 5 % de la cote combinée de points disponibles, tel que décrit à l'annexe 6.</p> <p>PAI retenue conditions s'appliqueront à ce critère.</p>	Valeur des marchés avec des Inuits	55 000 \$ (a)	Valeur des marchés avec des non-Inuits	45 000 \$ (b)	Valeur estimative du contrat	100 000 \$ (c)	/40
Valeur des marchés avec des Inuits	55 000 \$ (a)							
Valeur des marchés avec des non-Inuits	45 000 \$ (b)							
Valeur estimative du contrat	100 000 \$ (c)							



APPENDICE 7 – CRITÈRES DU PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS – PARTIE A

Formation et perfectionnement des compétences des Inuits													
<p>Ce critère compte pour 10 % de la cote combinée de points disponibles, tel que décrit à l'annexe 6. (5 % pour les heures engagement et 5 % pour l'engagement financier)</p>													
1.4	<p>Formation et perfectionnement des compétences des Inuits – Engagement lié aux heures</p> <p>Les soumissionnaires seront évalués en fonction de leur engagement à fournir une formation en cours d'emploi, des programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation à l'intention des Inuits du Nunavut.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les soumissionnaires doivent indiquer en quoi consistera la formation en cours d'emploi ou en interne, la catégorie des travaux, le nombre d'heures estimé et le nombre de personnes à former. Les programmes d'apprentissage et/ou de formation et de perfectionnement des compétences applicables sont réputés fournis lorsque les bénéficiaires ont acquis des compétences professionnelles menant à une attestation. Les attestations sont habituellement émises par un tiers indépendant. La participation des Inuits aux programmes de formation et de perfectionnement des compétences figurant dans la portée du marché ne sera pas prise en considération. <p>Total des heures de formation et de perfectionnement des compétences des Inuits : _____ (E1)</p> <p>Note calculs : Engagement</p> <p>Pour établir la note relative à la formation, chaque soumission recevable sera comparée au prorata avec celle du soumissionnaire proposant le plus grand nombre d'heures de formation des Autochtones, qui obtiendra la totalité des points.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Soumissionnaire 1</th> <th>Soumissionnaire 2</th> <th>Soumissionnaire 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total d'heures de formation des Autochtones proposé</td> <td>20 heures</td> <td>35 heures</td> <td>60 heures</td> </tr> <tr> <td>Calcul des points</td> <td>20/60 = 33 % du total des points possibles</td> <td>35/60 = 58 % du total des points possibles</td> <td>60/60 = 100 % du total des points possibles</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les soumissionnaires doivent fournir le nombre total d'heures et la valeur en dollars en remplissant le tableau 4 ci-après pour présenter en détail les heures de formation et de perfectionnement des compétences des Inuits et l'engagement financier. Il ne suffit pas d'indiquer les heures de formation et de perfectionnement des compétences et la valeur en dollars pour obtenir des points.</p> <p>Les Inuits admissibles engagements en matière de formation ne doit pas inclure les engagements déjà inclus dans l'admissibilité des engagements de l'emploi des Inuits ou des engagements de la propriété des Inuits.</p> <p>PAI retenue conditions s'appliqueront à ce critère.</p>		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	Total d'heures de formation des Autochtones proposé	20 heures	35 heures	60 heures	Calcul des points	20/60 = 33 % du total des points possibles	35/60 = 58 % du total des points possibles	60/60 = 100 % du total des points possibles
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3										
Total d'heures de formation des Autochtones proposé	20 heures	35 heures	60 heures										
Calcul des points	20/60 = 33 % du total des points possibles	35/60 = 58 % du total des points possibles	60/60 = 100 % du total des points possibles										

/5

APPENDICE 7 – CRITÈRES DU PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS – PARTIE A

Formation et perfectionnement des compétences des Inuits – Engagement financier

Le soumissionnaire sera évalué en fonction de la valeur en dollars totale de l'engagement en matière de formation et de perfectionnement des compétences des Inuits du Nunavut, comme il est défini à l'annexe « 7 ».

Remarque :

- Le tarif des instructeurs, les documents et/ou les autres fournitures nécessaires pour la formation et le perfectionnement des compétences peuvent être pris en considération.
- Les coûts de formation en externe ou par un tiers peuvent être pris en considération.
- Les taux de main-d'œuvre pour la formation en cours d'emploi ou en interne, le programme d'apprentissage et/ou d'autre formation/perfectionnement des compétences ayant déjà été saisis à la section 1.2, Travail effectué sur place par des Inuits – Engagement financier ne peuvent être saisis de nouveau pour le présent critère.

Valeur totale en dollars de la formation et du perfectionnement des compétences des Inuits : (E2)

1.5 Note calculs : Engagement

Pour établir la note relative à la formation, chaque soumission recevable sera comparée au prorata avec celle du soumissionnaire proposant le plus grand nombre d'heures de formation des Autochtones, qui obtiendra la totalité des points.

	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Valeur totale en dollars	20 000 \$	35 000 \$	60 000 \$
Calcul des points	20/60 = 33 % du total des points possibles	35/60 = 58 % du total des points possibles	60/60 = 100 % du total des points possibles

Les soumissionnaires doivent fournir le nombre total d'heures et la valeur en dollars en remplissant le tableau 4 ci-après pour présenter en détail les heures de formation et de perfectionnement des compétences des Inuits et l'engagement financier. Il ne suffit pas d'indiquer les heures de formation et de perfectionnement des compétences et la valeur en dollars pour obtenir des points.

Les Inuits admissibles engagements en matière de formation ne doit pas inclure les engagements déjà inclus dans l'admissibilité des engagements de l'emploi des Inuits ou des engagements de la propriété des Inuits.

PAI retenue conditions s'appliqueront à ce critère.

/5

24

www.pspc-spac.gc.ca



APPENDICE 7 – ENGAGEMENT ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE CONCERNANT LE PAI – PARTIE B

1. Au moment de la soumission, les soumissionnaires peuvent utiliser les tableaux ci-dessous pour soumettre une proposition et compléter leur réponse.

TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse actuelle de l'entreprise		
Le soumissionnaire doit démontrer que son entreprise possède des sièges sociaux, des bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel au Nunavut.		
Nature de la présence : le soumissionnaire doit décrire la nature de la présence de son entreprise au Nunavut et la manière dont cette présence démontre le progrès et le maintien des engagements pris dans la partie de son PAI portant sur les CAN.		
Nom du fournisseur	Adresse du fournisseur au Nunavut	Nature de la présence au Nunavut (y compris le type de bureau : résidence, bureau administratif ou installation avec personnel)
Nom du sous-traitant	Adresse du sous-traitant au Nunavut	Nature de la présence au Nunavut

ic.gc.ca



APPENDICE 7 – ENGAGEMENT ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE CONCERNANT LE PAI – PARTIE B

TABLEAU 2 – Engagement envers le nombre d'employés inuits sur place

Nombre total d'heures de travail des Inuits sur place pour ce marché = _____ %
 Nombre total d'heures de travail pour ce marché

Poste de l'employé inuit. REMARQUE : il n'est pas nécessaire d'identifier les employés non inuits par leur nom et leur poste.	Type d'emploi	Taux horaire*	Total des heures de travail sur place	Valeur totale payée (en dollars)
		\$		
		\$		
		\$		
		\$		
Heures de travail totales des Inuits et des non-Inuits				

Remarque : *Le taux horaire doit être la valeur en dollars payée en dollars canadiens à l'employé inuit pour le travail effectué dans le cadre du contrat gouvernemental.

.....pape@pac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

APPENDICE 7 – ENGAGEMENT ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE CONCERNANT LE PAI – PARTIE B

TABLEAU 3 – Engagement quant au recours à des entrepreneurs, à des sous-traitants ou à des fournisseurs inuits

Coût total estimé des entrepreneurs, des sous-traitants et des fournisseurs inuits pour ce contrat = _____ %

Prix total de l'offre

Nom de l'entreprise	Description des travaux	N° d'identification de l'entreprise inuite (s'il y a lieu)	Valeur de la part de l'entreprise dans le marché, la sous-traitance, la fourniture ou les services	Société de registre des entreprises inuite	Entreprise non inuite
				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui

REMARQUE : Seuls les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs qui peuvent être confirmés comme des entreprises inuites dans le registre des entreprises inuites (IFR) seront inclus dans les calculs. La vérification des entreprises inuites sera faite conformément à la section 1.3 PROPRIÉTÉ INUITE (ENTREPRENEUR, FOURNISSEUR OU SOUS-TRAITANT).



APPENDICE 7 – ENGAGEMENT ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE CONCERNANT LE PAI – PARTIE B

TABLEAU 4 - Engagement en matière de formation et de perfectionnement des compétences des Inuits

Type d'emploi ou poste	Type de formation et/ou de perfectionnement des compétences	Nombre d'Inuits à former	Heures de formation et/ou de perfectionnement des compétences	Valeur totale en dollars	
					\$
					\$
					\$
					\$
					\$
Total				(E1)	\$ (E2)



APPENDICE 7 – RAPPORTS RELATIFS AU PAI – PARTIE C

1. L'entrepreneur doit remettre un résumé des activités entreprises pour respecter les engagements faits en tant que partie de la portion du PAI de sa soumission. Les tableaux de certification et de réalisation ci-dessous doivent être remplis par l'entrepreneur avec des renseignements à l'appui (tels que les factures, les journaux d'activités, les reçus de paye, etc.) avec chaque demande d'acompte. Les renseignements fournis seront utilisés pour la partie D – Évaluation de la retenue au titre du PAI.



APPENDICE 7 – ÉVALUATION DE LA RETENUE AU TITRE DU PAI – PARTIE D

Retenue – pour l’inexécution des engagements du PAI

Les parties C et D sont réservées à l'entrepreneur retenu

L'entrepreneur accepte l'application d'une retenue au titre du Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI) lorsqu'il ne respecte pas ses obligations en matière de PAI.

Dans le cas où l'entrepreneur ne respecte pas ses obligations en matière de PAI, le Canada pourrait retenir un pourcentage ou un montant de tout paiement progressif, jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur du paiement progressif.

Une retenue totale au titre du PAI pourrait être appliquée par le Canada dans les circonstances suivantes, notamment :

- a. L'entrepreneur n'a pas respecté les obligations originales du PAI ou les obligations modifiées du PAI approuvées à l'avance par le Canada;
- b. Le Canada détermine que l'entrepreneur n'a pas fourni de preuves suffisantes démontrant que les engagements du PAI n'ont pu être respectés en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'entrepreneur.

Le Canada pourrait conserver indéfiniment le montant total ou la partie de tout paiement assujetti à une retenue au titre du PAI qui reste à la fin du contrat en raison du manquement de l'entrepreneur à respecter ses obligations en matière de PAI.

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

Aperçu du projet et principales clauses contractuelles

- Harald Kullmann, ing., Advisian-Ikpiaryuk



**Secteur de la
baie de
l'Arctique**

31

www.pspc-spac.gc.ca

Canada 

Aperçu du projet



Site du port

32

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

Aperçu du projet



**Nouvelle
carrière**

33

www.pspc-spac.gc.ca

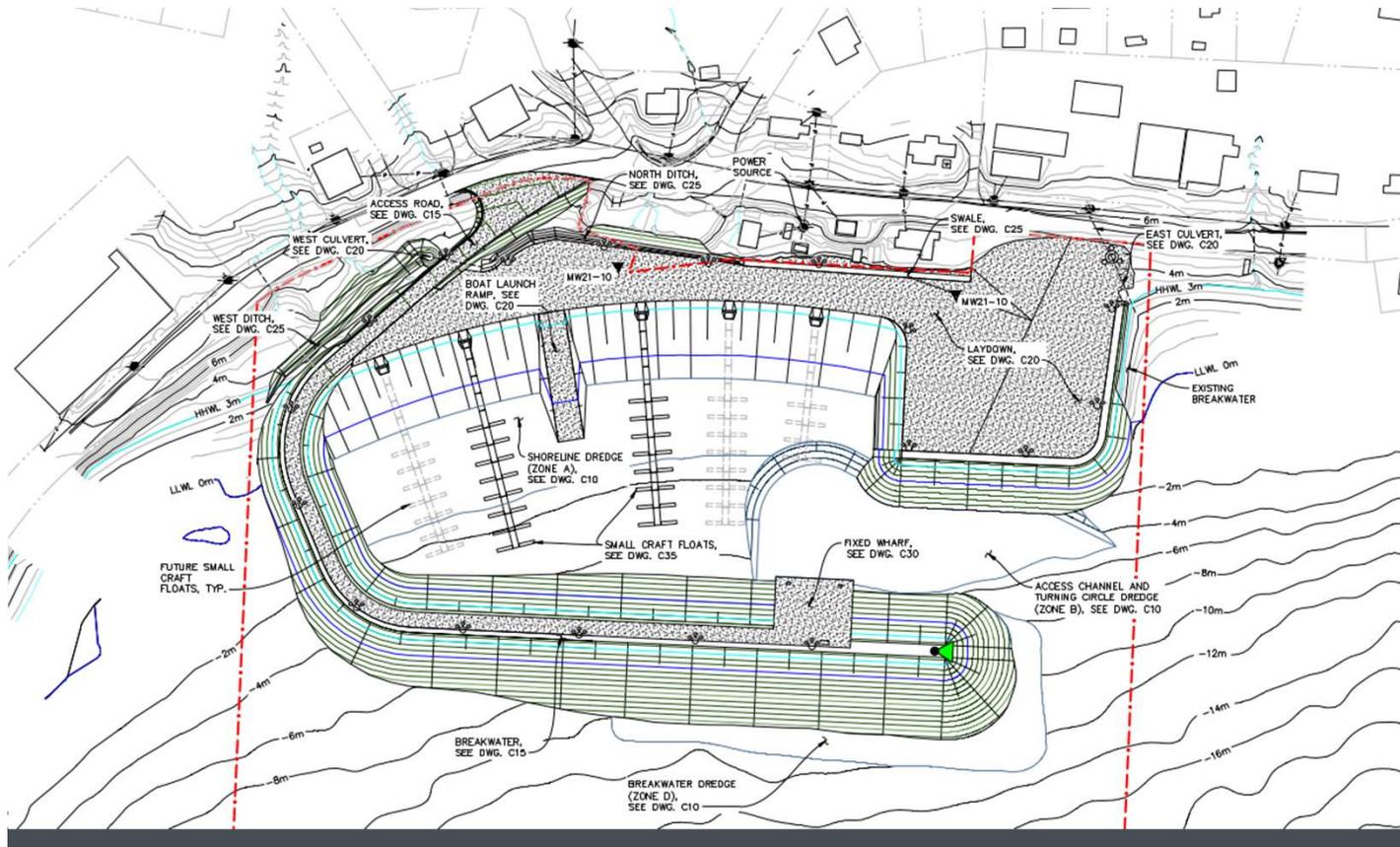


Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

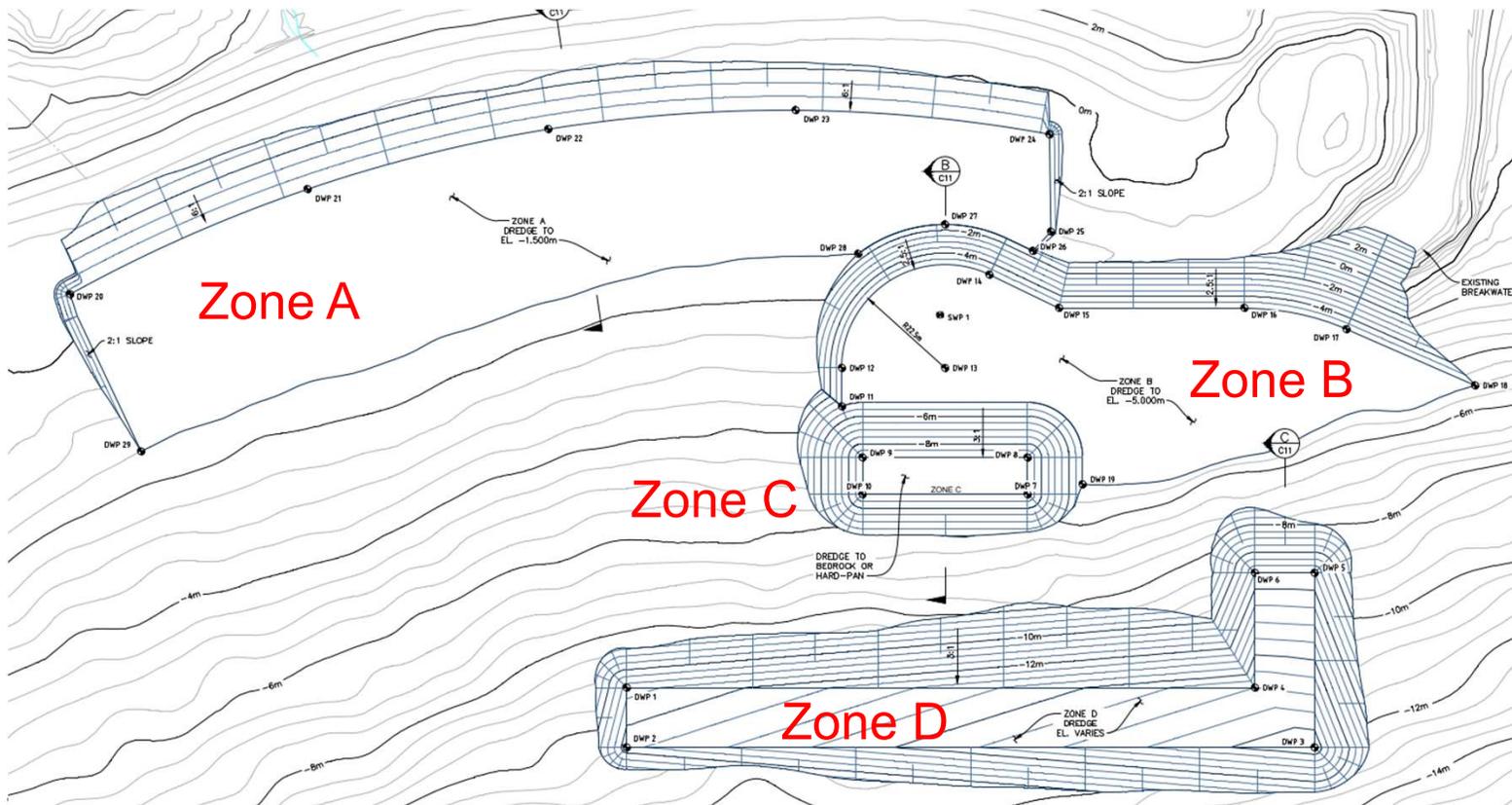
Aperçu du projet



Disposition générale



Aperçu du projet

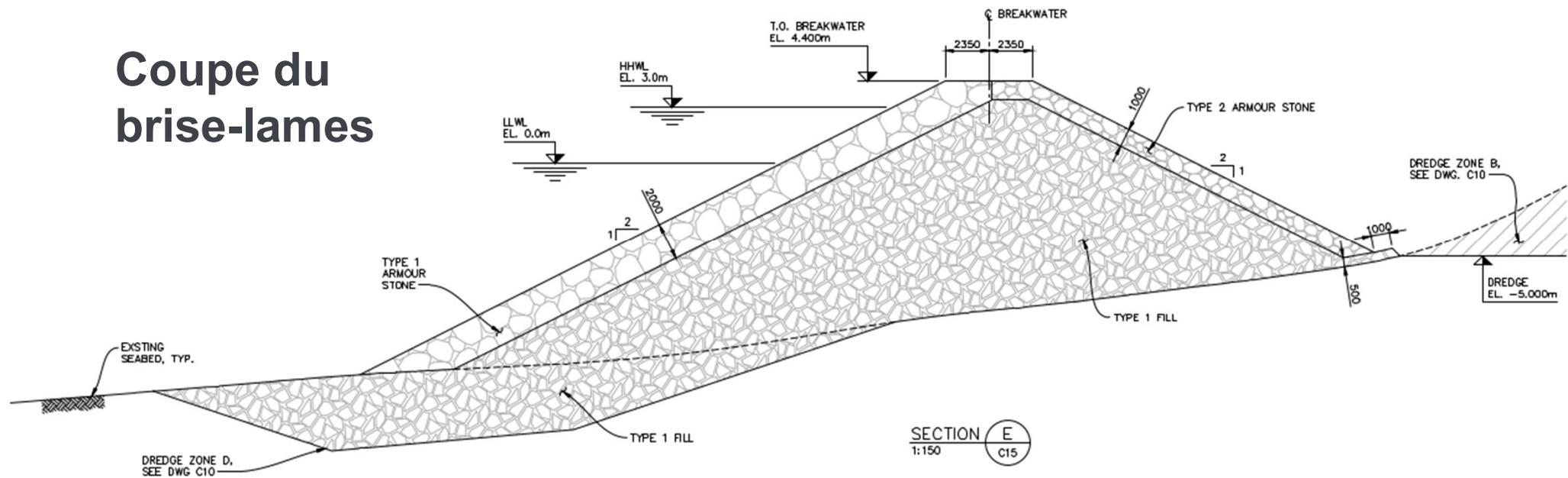


Plan de dragage



Aperçu du projet

Coupe du brise-lames



36

www.pspc-spac.gc.ca



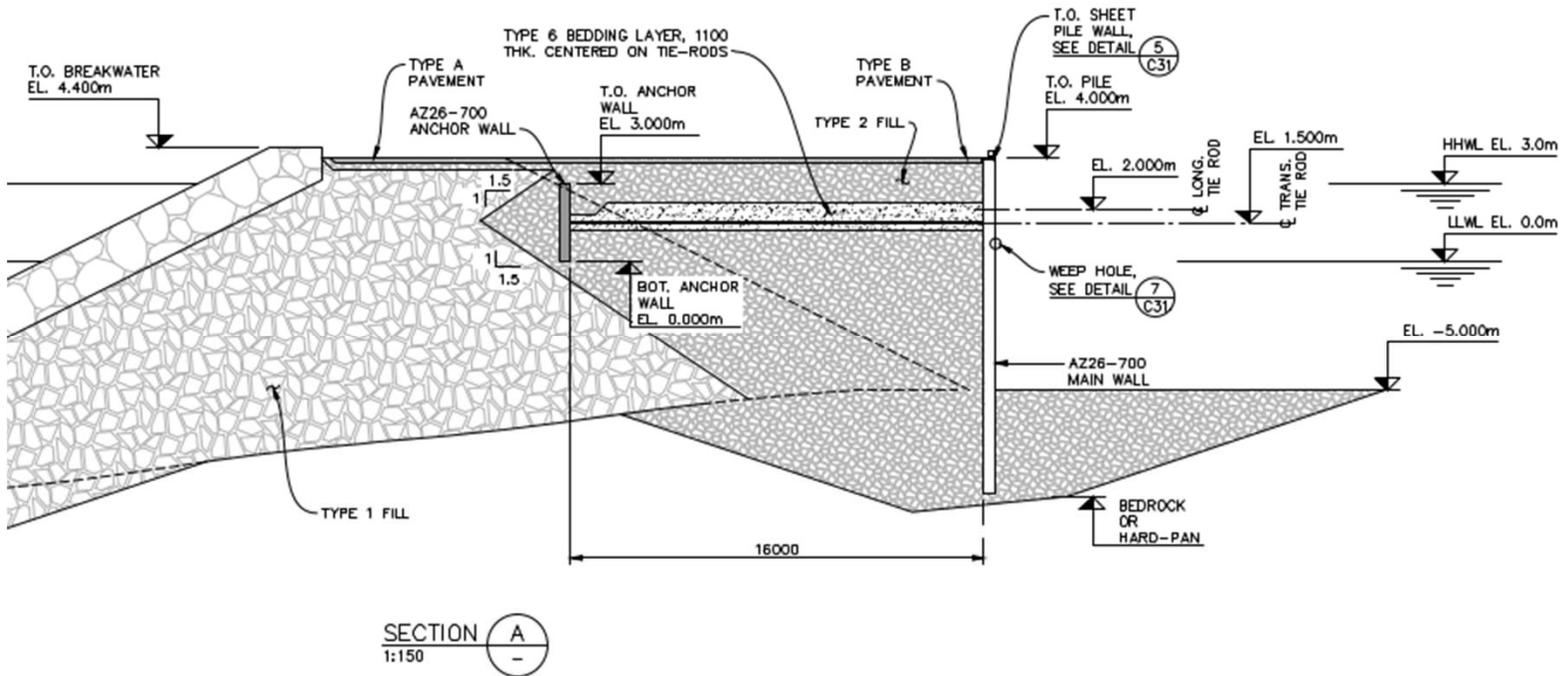
Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada

Aperçu du projet

Coupe du quai



Principales clauses contractuelles

01 11 00 – Sommaire des travaux

Article 3.1

- Ne pas perturber les activités de navigation dans le secteur de la plage. Les utilisateurs sont des chasseurs de subsistance.
- Ne pas perturber les opérations de ravitaillement en marchandises solides.



Principales clauses contractuelles

01 11 00 – Sommaire des travaux

Article 3.3

- Les routes existantes sont, à certains endroits, étroites, abruptes, surmontées de lignes électriques de faible hauteur et très fréquentées par des piétons, dont des enfants.
- Les routes existantes sont rocailleuses et poussiéreuses.

01 41 00 – Exigences réglementaires

Article 1.13

- L'entrepreneur devra s'occuper d'établir les détours des véhicules, s'occuper du signaleur et des zones sensibles, respecter les limites de vitesse de 20 km/h dans la collectivité, respecter la sécurité routière en particulier pour les enfants et les adolescents et gérer la poussière.

39

www.pspc-spac.gc.ca



Principales clauses contractuelles

01 11 00 – Sommaire des travaux

Article 3.6

- Étude archéologique
 - Le représentant du Ministère réalisera un programme d'étude supplémentaire sur le terrain à l'été 2022.
 - L'entrepreneur doit fournir les emplacements où des études supplémentaires sont requises pour ses ouvrages temporaires.
 - Le représentant du Ministère soumettra ces études au secteur de la culture et du patrimoine au nom de l'entrepreneur.
 - Toute étude supplémentaire requise pour l'approbation par le secteur de la culture et du patrimoine sera effectuée par l'entrepreneur.



Principales clauses contractuelles

01 29 13 – Mesurage et paiement

Article 3.1

- Aucun mesurage des volumes n'est requis pour ce qui suit :
 - Déchets
 - Tolérance
 - Surdragage
- Lignes bien définies sur les dessins seulement.



Principales clauses contractuelles

01 35 43 – Protection de l'environnement

Article 2.12

- Le représentant du Ministère doit obtenir les permis suivants :
 - Rapport de décision de la CNER suite à l'évaluation préalable
 - Autorisation du MPO en vertu de la *Loi sur les pêches*
 - Permis d'ECCEC d'immersion en mer
 - Permis d'utilisation des terres de RCAANC
 - Permis de type B de l'Office des eaux du Nunavut (OEN)
 - Permis émis par le Programme de protection de la navigation de Transports Canada

- L'entrepreneur doit obtenir tous les autres permis requis (y compris de l'OEN pour les ouvrages temporaires).



Principales clauses contractuelles

01 35 43 – Protection de l'environnement

Article 2.1.3

- Le permis de la CNER exige un plan de gestion de l'environnement lié à la construction (PGEC) général.
- L'entrepreneur doit intégrer le PGEC dans son propre plan exécutable exhaustif.



Principales clauses contractuelles

01 35 43 – Protection de l'environnement

Article 2.3

- Embaucher un contrôleur environnemental professionnel et indépendant pour surveiller les répercussions de la construction en milieu maritime sur le poisson et l'habitat du poisson.
- Le contrôleur environnemental doit être un scientifique/technologue spécialisé ayant au moins cinq années d'expérience en surveillance environnementale dans un contexte de construction.
- Le contrôleur environnemental n'aura aucun autre rôle dans le projet.



Principales clauses contractuelles

01 41 00 – Exigences réglementaires

Article 1.10.6

- Tenir des séances d'information publique deux fois par an. S'assurer d'inclure les commentaires reçus et la manière dont les problèmes et plaintes sont traités.
- Au début et à la fin de saison, organiser une rencontre avec le hameau et l'association des chasseurs et des piégeurs. Parcourir les sites qui devraient être touchés par l'entrepreneur.



Principales clauses contractuelles

01 41 10 – Plan de gestion de la carrière

Article 3.1

- Recourir aux services d'un expert indépendant pour élaborer la carrière dans l'optique de maximiser la production de pierre de carapace. Ajuster le dynamitage au besoin.
- Soumettre le rapport d'expert.
- Mettre à jour les procédures et le rapport si des changements surviennent dans la carrière en cours de développement.



Principales clauses contractuelles

01 52 00 – Installations de chantier

Article 2.4

- L'entrepreneur est chargé de son approvisionnement en carburant.
- S'il utilise du carburant local, il doit se coordonner avec la Division des produits pétroliers (DPP). La capacité d'approvisionnement en carburant local est limitée.



Principales clauses contractuelles

01 71 23 – Génie sur le terrain

Article 1.2

- Avant le début de chaque saison de construction, réaliser un levé topographique et bathymétrique du site du port et de la carrière.





- **Demandes de renseignements concernant la soumission :**
Dan.McRuer@pwgsc-tpsgc.gc.ca

49

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada